



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

IV. Réactualisation du règlement intérieur OPH31

La présente note a pour objet d'informer le Conseil d'Administration que le règlement intérieur de l'OPH31 a été réactualisé afin de mieux répondre aux réalités rencontrées de nos jours par l'ensemble de nos clients-locataires sur leur résidence et lieu de vie.

Ce nouveau règlement doit permettre de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des locataires du parc de l'OPH31 et rappeler ainsi les responsabilités individuelles et collectives nécessaires aux bonnes conditions du vivre ensemble.

Il souligne ainsi les droits et obligations de chacun, clarifie le positionnement du bailleur et du client-locataire dans le cadre de leur relation.

Ce document, accessoire au principal qu'est le bail de location servira de repère à la Chargée du cadre de vie et de la médiation (personnel à terme assermenté), que l'OPH31 a mis en place depuis le 01 mars 2024 pour mener à bien ses missions.

Ce règlement a été validé en CCL (Conseil de Concertation Locative) le 25 avril 2024.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration prend acte du nouveau règlement OPH31 pour diffusion et mise en application.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Annexe 1 – Règlement intérieur des locataires



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

IX. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 8 logements, résidence Brondes, 15 rue Anatole France à Auterive 0095RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 543 742 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 8 logements, résidence Brondes, 15 rue Anatole France à Auterive 0095RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 543 742 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	407 742 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	136 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024


LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

V. Mise à jour du plan de ventes HLM – BALMA Les Paradoux – BRS

Il est proposé au Conseil d'Administration l'ajout de la résidence Balma Les Paradoux (code 0242) au plan de ventes de l'OPH31.

Dans le cadre de la présentation du VISIAL, lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2023, ont été prises en compte les recettes pour un objectif compris entre 12 et 15 ventes par an selon le chiffre d'affaires.

Afin de réaliser cet objectif, un stock de 150 logements à proposer à la vente est nécessaire, contre 80 logements actuellement.

Le Conseil d'Administration a donc validé l'élargissement du plan de vente de l'OPH31 par délibération du 15 mars 2024.

La résidence BALMA Les Paradoux, de 9 pavillons, est idéale pour une commercialisation en BRS.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'ajouter cette résidence au plan de ventes de l'OPH31, en BRS.
Les modalités financières seront présentées lors d'une prochaine séance.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration prend acte de l'ajout de la résidence Balma Les Paradoux, en BRS, au plan de ventes de l'OPH31.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VI. MARTRES-TOLOSANE 43 Avenue de la Gare – 20 logements locatifs – 12 PLUS, 8 PLAI – 3^{ème} passage

Objet :

La présente note a pour objet d'autoriser l'engagement de l'opération, l'acquisition de ce foncier suivant les conditions présentées et de valider les bilans prévisionnels.

Préambule :

Le présent projet a fait l'objet de deux précédents passages en Conseil d'Administration qui prévoyaient l'acquisition de 20 logements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) auprès du promoteur NOVILIS. Au regard du contexte économique actuel, celui-ci propose à l'OPH 31 de lui céder son permis de construire purgé de tous recours et de se substituer à lui dans l'acquisition du foncier afin de réaliser cette opération en maîtrise d'ouvrage directe.

Le prix de cession du foncier est de 105 000€ soit environ 82€/m² de surface de plancher. A ce prix de cession de la charge foncière il faut ajouter 40 000€ d'honoraires pour le travail réalisé par le promoteur ainsi que 30 376 €HT d'honoraires déjà réglés d'architecte, de géomètre, d'huissier, d'avocat et de bureau d'étude.

1) Le programme :

Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un programme neuf de 20 logements locatifs sociaux (10 T2 collectifs, 3 T3 collectifs, 5 maisons individuelles T4 et 1 maison individuelle T5), financés en PLAI-R (8) et PLUS (12) pour une Surface de Plancher de 1 281 m² environ.

14 logements disposent d'une place de stationnement aérien.

6 logements disposent d'un stationnement individuel fermé.

13 logements bénéficient d'un jardin privatif.

Le prix d'acquisition ressort à :

105 000€ soit 82€ HT/ m² SP.

Les délais de réalisation seraient les suivants :

- ≡ Acte d'achat : Juin 2024
- ≡ Obtention Transfert Permis de Construire purgé : Juin 2024
- ≡ Livraison : 1^{er} trimestre 2026

2) Plans de financement prévisionnels des logements locatifs :

Plan de financement prévisionnel des logements PLUS :

Le programme prévisionnel développe 829.50 m² SHAB et 829.50 m² SU, pour un total de 12 logements (4 T2 et 2 T3 collectifs et 5 T4 et 1 T5 individuels).

6 logements ont un stationnement aérien.

6 logements ont un stationnement individuel fermé.

12 logements ont un jardin privatif.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **1 894 322 € TTC** (TVA à 10 %).

Les financements se décomposent en :

Subvention Région	18 000 €
Subvention CD31	90 000 €
Prêt PLUS foncier	308 977 €
Prêt PLUS construction	1 193 197 €
Fonds propres	284 148 €

Plan de financement prévisionnel des PLAI-R :

Le programme prévisionnel développe 383.5 m² SHAB et 407.45 m² SU, pour un total de 8 logements (6 T2 et 2

T3).

Tous les logements ont un stationnement aérien.
1 logement bénéficie d'un jardin privatif.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **930 491 € TTC** (TVA à 5,5%).

Les financements se décomposent en :

Subvention Etat PLAI	58 200 €
Subvention Région	28 000 €
Subvention CD31	120 000 €
Prêt PLAI Foncier	151 770 €
Prêt PLAI Construction	432 947 €
Fonds propres	139 574 €

L'équilibre de l'opération fait ressortir un besoin en fonds propres de 15 % (soit 21 186€/ logement).

Données d'Exploitation (valeur février 2023) :

PLUS :

Le loyer prévisionnel est fixé à **7.01 €/m²** surface utile pour les PLUS et 9.32€/m² pour un PLUS+.

Le loyer des places de stationnements aérien est fixé à **25 €**.

Le Loyer des places de stationnement individuel fermé est fixé à **40 €**.

Le Loyer des jardins est fixé à **15 €**.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **55 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 463 € pour un logement PLUS et 615€ pour un PLUS+.

PLAI-R:

Le loyer prévisionnel est fixé à **6.21 €/m²** surface utile pour les PLAI-R.

Le plafond des places de stationnements aériens est fixé à **20 €**.

Le Loyer des jardins est fixé à **12 €**.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **30 €**.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 410 € pour un logement PLAI-R.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général, à effectuer toutes démarches et signer tous les actes en ce sens et à engager l'opération.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON**

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON**

Annexes:

Plan de Situation, plan masse

Bilan d'exploitation logement PLUS/PLAI-R réhabilitation et neuf

PLAN DE SITUATION



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de
CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VII. BAZIEGE – Rue des Saules – Opération « Via Celesta » - 9 logements en VEFA – 2^{ème} passage

La présente délibération en Conseil d'Administration a pour objet la validation du nouveau bilan à la suite de la réception des décisions de financement, différentes du prévisionnel initial.

Rappel :

Le projet global de Notre Maison développe 15 logements, dont 6 en PSLA et 9 en locatif social, sur le macro-lot d'un lotissement réalisé par la société Hectare, comprenant 16 parcelles libres.

1) Le programme :

L'OPH 31 achète en VEFA ces 9 logements en collectif (8 T2 et 1 T3), d'une surface habitable (SHAB) globale de 365 m² environ.

6 logements sont financés en PLUS (5 T2 et 1 T3), et 3 en PLAI-R (3 T2) l'ensemble représentant environ 396 m² de surface utile.

Chaque logement bénéficie d'une place de stationnement aérien et d'un espace extérieur.
Le prix d'acquisition est de 1 750 € HT/m² SHAB, soit 648 375 € HT pour 371 m² SHAB.

Les délais de réalisation seraient les suivants :

- ⊖ Contrat de réservation signé en : Janvier 2024
- ⊖ Signature de l'Acte au plus tard : Septembre 2024
- ⊖ Livraison : Septembre 2025

2) Plans de financement prévisionnels des logements locatifs :

Plan de financement prévisionnel des logements PLUS :

Le programme prévisionnel développe 256 m² SHAB et 274 m² SU, pour un total de 6 logements (5 T2, 1 T3).
Tous les logements ont un stationnement aérien.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **515 446 € TTC** (TVA à 10 %).

Les financements se décomposent en :

Prêt PLUS foncier	97 822 €
Prêt PLUS construction	281 958 €
Prêt Action Logement	30 000 €
Fonds propres	105 666 €

Plan de financement prévisionnel des PLAI-R :

Le programme prévisionnel développe 115 m² SHAB et 122 m² SU, pour un total de 3 logements (3 T2).
Tous les logements ont un stationnement aérien.

Le prix de revient prévisionnel s'établit à **230 127 € TTC** (TVA à 5,5%).

Les financements se décomposent en :

Subvention Etat PLAI	24 600 €
Subvention CD31	7 500 €
Subvention SICOVAL	6 000 €
Prêt PLAI Foncier	43 673 €
Prêt PLAI Construction	101 178 €
Fonds propres	47 176 €

L'équilibre de l'opération fait ressortir un besoin en fonds propres de 20,5%, contre 17,8 % présenté au dernier Conseil d'Administration.

Données d'Exploitation (valeur janvier 2025) :

PLUS :

Le loyer prévisionnel est fixé à **7.11** €/m² surface utile pour les PLUS et à 9.46 €/m² SU pour les PLUS+.
Le plafond des places de stationnements aérien est fixé à **15** €.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **55** €.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 469 € pour un logement PLUS et à 624 € pour un logement PLUS+.

PLAI-R :

Le loyer prévisionnel est fixé à **6,30** €/m² surface utile pour les PLAI-R.
Le plafond des places de stationnements aériens est fixé à **15** €.

Le plafond des loyers accessoires est fixé à **30** €.

Le loyer mensuel moyen, hors charges et hors loyer accessoire du type 3 (surface utile moyenne = 66 m²), ressort à 416 € pour un logement PLAI-R.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général, à effectuer toutes démarches et signer tous les actes en ce sens et à engager l'opération.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31**

Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE

Thierry BESANÇON

Annexes:

- Plan de Situation
- Plan de masse
- Bilan d'exploitation logement PLUS/PLAI-R

PLANS DE SITUATION ET MASSE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

VIII. AUTERIVE – Route de Miremont – 50 logements locatifs – 30 PLUS et 20 PLAI – 2^{ème} passage

La présente note a pour objet l'acquisition par l'OPH31 d'une parcelle à la Mairie d'Austerive.

Préambule :

Suite à la volonté du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 31) d'implanter une caserne sur le site démoli de Bel Air, appartenant à l'OPH31, il a été décidé de faire un échange de foncier entre l'OPH 31 et la Mairie d'Austerive.

Ainsi, en compensation, la Commune d'Austerive propose à l'OPH 31 de construire 50 logements sur un autre terrain dont elle propriétaire, route de Miremont. Il s'agit de la parcelle cadastrée AI 96 d'une surface de 22 739 m², sur laquelle 9 850 m² environ seront détachés en vue de l'échange foncier.

Depuis, et en vue de ne pas retarder l'implantation de la caserne, le Conseil d'Administration du 15 mars 2024 a validé la vente du site de Bel Air à la Ville d'Austerive.

Ainsi, le montage juridique envisagé initialement consistant en un échange va se transformer en deux ventes distinctes.

Le foncier, qui sera rendu constructible par la modification actuellement en cours, route de Miremont, sera acquis par l'OPH31 d'ici fin d'année 2024 au prix de 105 000 € HT.

Ce prix ressort d'une estimation du Service des Domaines, ayant servi de base de calcul pour l'échange initialement prévu, à savoir :

- 65 €/m² de foncier pour le terrain de la Cité Bel Air, classé en zone UBc au PLU, représentant un montant de 105 000 € HT pour 1 622 m²
- 12 €/m² foncier pour le terrain route de Miremont, classé en UE au PLU, représentant une surface de 8 750 m² de terrain pour le même montant de 105 000 € HT. Une bande supplémentaire, non aedificandi, de 1 100 m² entre le futur projet et la voie ferrée sera annexée à l'opération de l'OPH31.

Les frais de notaire seront à la charge de l'OPH31.

Le programme prévisionnel :

Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un programme de 50 logements locatifs sociaux (25 T2, 8 T3 et 17 T4) financés en PLAI-R (20) et PLUS (30) pour une Surface de Plancher de 3 117 m².

Chaque logement dispose d'une place de stationnement aérien (T2 et T3) ou d'un garage (T4) et d'un espace extérieur (balcons pour les T2 et jardins pour les T3 et T4).

Le programme prévisionnel en PLUS développe 1 833 m² SHAB et 1 894 m² SU, pour un total de 30 logements (15 T2, 3 T3 et 12 T4).

Le programme prévisionnel en PLAI-R développe 1 158 m² SHAB et 1 198 m² SU, pour un total de 20 logements (10 T2, 5 T3 et 5 T4).

Le calendrier prévisionnel :

■ Acquisition de la parcelle AI 96 (en partie) :	D'ici décembre 2024
■ Approbation de la modification du PLU :	1 ^{er} semestre 2025
■ Dépôt du Permis de Construire :	1 ^{er} semestre 2025
■ Obtention du Permis de Construire :	2 ^e semestre 2025
■ Acte authentique d'échange des fonciers :	2 ^e semestre 2025

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général, à effectuer toutes démarches et signer tous les actes en ce sens et à engager l'opération.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

- X. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 14 logements, résidence Dabiou 1, 105 et 115 chemin Dabiou à Cintegabelle 0031ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 836 459 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 14 logements, résidence Dabiou 1 , 105 et 115 chemin Dabiou à Cintegabelle 0031ER.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 836 549 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	689 459 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	147 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

- XI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 5 logements, résidence Dabiou 2, 105 et 115 chemin Dabiou à Cintegabelle 0120ER

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 115 919 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 5 logements, résidence Dabiou 2, chemin Dabiou à Cintegabelle 0120ER.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 115 919 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	45 919 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	70 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 %

	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON**

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 7 logements, résidence Le Bousquet 1, 7 route des Pyrénées à Bouspens 0084RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 453 490 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 7 logements, résidence Bousquet 1, au 7 route des Pyrénées à Bouspens 0084RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 453 490 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	348 490 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : <i>l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	105 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 %

	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XIII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 11 logements, résidence Le Bousquet 2, 5 route des Pyrénées à Bouspens 0102RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 319 393 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 11 logements, résidence Bousquet 2, 15 route des Pyrénées à Bouspens 0102RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 319 393 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	165 393 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	154 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XIV. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de construction rue Déodat de Séverac à Saint Alban 0337CN

La présente note a pour objet l'obtention des prêts :

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes de Prêts pour un montant total de 1 339 912 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	105 418 €
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,4 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLAI BATI
Montant :	168 008 €

Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,4 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	313 984 €
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	50 ans

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLUS BATI
Montant :	752 502 €
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Délibération certifiée exécutoire

Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XIX. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 12 logements, résidence Belvédère, 3 place de l'Hôtel de Ville à Cazères 2015RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 574 899 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 12 logements, résidence Belvédère, 3 place de l'Hôtel de ville à Cazères 2015RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 574 899 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	400 899 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	174 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON**

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XV. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 16 logements, résidence Les Iris, 11 et 14 rue des Iris à Cierp-Gaud 1009RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 831 644 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 16 logements, résidence Les iris à Cierp Gaud 1009RE

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 831 644 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	591 644 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	240 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 10 logements, résidence Colchiques, rue du Pic du Gar à Cierp Gaud 2016RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 588 128 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 10 logements, résidence Colchiques, rue du Pic du Gar à Cierp Gaud 2016RE

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 588 128 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	438 128 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	150 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 9 logements, résidence Le Village à Cierp Gaud 2009RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 412 749 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 9 logements, résidence Le Village, à Cierp Gaud 2009RE

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total 412 749 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	277 749 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	135 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XVIII. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 12 logements, résidence Pivoines, 10 rue du 4 septembre et 15 rue Emile Zola à Cazères 2012RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 582 197 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 12 logements, résidence Pivoines, 10 rue du 4 Septembre et 15 rue Emile Zola à Cazères 2012RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 582 197 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	390 197 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	192 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XX. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 13 logements, résidence Gès 1, 2 et 3, Grand rue St Michel à Barbazan 0168RE, 0233RE, 0241RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 911 734 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 13 logements, résidence Gès 1, 2 et 3, Grand rue St Michel à Barbazan 0168RE, 0233RE, 0241RE.

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 911 734 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	729 734 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	182 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	IA
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H 31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

XXI. Souscription de 1 contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant l'opération de réhabilitation de 7 logements, résidence Les Remparts, Place de la Mairie à Aurignac 2018RE

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 296 050 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 7 logements, résidence Les remparts, Place de la Mairie à Aurignac

Le Conseil d'Administration de l'OPH DE HAUTE GARONNE dit OPH 31, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé 2 Lignes de Prêts pour un montant total de 296 050 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PRET PAM à taux variable (TLA)
Montant :	170 050 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PRET ECO PRET
Montant :	125 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt (sans préfinancement) :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'échéance :	De 0 % à 0,50 % maximum

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestions utiles y afférent.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON**

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31
Thierry Besançon

**LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON**



REPUBLIQUE FRANCAISE
Extrait du registre
Délibérations de la séance de
CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

I. Approbation des comptes 2023 – Affectation du résultat

Le rapport de présentation des comptes 2023, en annexe 1 à la présente, a été validé en Commission des Finances du 29 mai 2024.

En annexe 2, figure le rapport du Commissaire aux Comptes.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration adopte les comptes 2023, le bilan et son compte de résultat, l'annexe littéraire et les annexes comptables rattachées.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry BESANÇON

Annexe 1 – Présentation des comptes 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

II. Désignation du nouveau Commissaire aux comptes (fin du mandat de six exercices)

La présente note a pour objet d'approuver la désignation du nouveau Commissaire aux comptes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'OPH31 est soumis aux règles de la comptabilité commerciale conformément à une délibération prise par le Conseil d'Administration en date du 19 juin 2017.

En conséquence, le Conseil d'Administration est désormais tenu de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes dont la durée du mandat porte sur six exercices.

Le marché actuel, dont est titulaire la société KPMG, arrive à son terme le 31 mai 2024.

Afin de sélectionner un nouveau titulaire, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 26 mars 2024 et la remise des offres a eu lieu le 25 avril 2024. 8 plis ont été déposés.

Conformément au règlement intérieur des achats en vigueur, ces offres ont été analysées par la Direction financière de l'OPH31.

En vertu des dispositions du Code de commerce, c'est à l'organe délibérant à savoir le Conseil d'Administration, qu'il revient de désigner le Commissaire aux comptes.

L'analyse des offres est donc présentée ce jour aux administrateurs.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article Unique :

Le Conseil d'Administration, après lecture du rapport d'analyse, et après en avoir délibéré, désigne KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six années, laquelle prendra fin après la délibération du Conseil d'Administration de l'OPH31 appelé à statuer sur les comptes du sixième exercice, soit ceux arrêtés au 31 décembre 2029.

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'O.P.H.31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON

Annexe 1 – Rapport d'analyse



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre

Délibérations de la séance de

CA du 31 mai 2024

Sous la Présidence de Jean-Michel FABRE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames, Monique DUFFAU, Christine COURADE, Dominique BELTRAME, Anna GIOIA, Khedidja BOUHACEIN et Alba SER,
- Messieurs Jacques ASO, Jean BOUTEIL, Serge CAMBOU, Loïc GOJARD, Bernard NEVEU, Jean-Louis REMY, Robert LEON et Paul VALS

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Dominique FOUCHIER à Madame Christine COURADE
- Monsieur Thierry SUAUD à Monsieur Jean-Michel FABRE
- Madame Anne LAVALADE à Madame Dominique BELTRAME
- Monsieur Michel LACAN à Monsieur Loïc GOJARD

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Sandrine BAYLAC
- Monsieur Michael PINAULT
- Monsieur Jean-François TORTAJADA
- Monsieur Alain SOTTIL

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry BESANÇON, Directeur Général,
- Madame Léna DELL'ACCIO, Responsable juridique
- Madame Cécile BEAUSSAERT, Directrice Administrative et Financière

19 administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil a pu délibérer.

III. Délibération pour création avec suppression d'emploi dans le cadre d'avancement de grade en 2024

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées ;

Afin de permettre la nomination au titre de l'avancement de grade au choix de 2 agents de l'OPH 31 et mettre à jour le tableau des effectifs le Directeur Général de l'OPH 31 propose au Conseil d'Administration la création des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs, décident d'adopter la délibération suivante :

Article 1 :

Le Conseil d'Administration décide de la suppression des postes suivants :

- 1 poste de technicien le 1^{er} juillet 2024
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe le 1^{er} avril 2024

Article 2 :

Le Conseil d'Administration décide la création des postes suivants :

- 1 poste à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe

.....
.....
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
L'OPH31
Thierry BESANÇON

Délibération certifiée exécutoire
Balma le 31 mai 2024



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH31
Thierry Besançon

LE DIRECTEUR GENERAL DE
Thierry BESANÇON